

Arras, le 28 mai 2018

La ville de Bruay-la-Buissière intègre le dispositif « Action coeur de ville »

La ville de Bruay-la-Buissière ne figurait pas dans la liste des communes retenues dans le dispositif "Action coeur de Ville", le choix du ministre de la cohésion des territoires visant à prioriser les villes ayant une fonction de centralité.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a alors souhaité qu'au plan local, une attention particulière soit portée sur les attentes de la ville de Bruay-la-Buissière.

Dans ce cadre, une revue de projets a été menée afin de mettre en exergue les principaux dossiers structurants, susceptibles de recevoir un soutien de l'Etat.

Cependant, M. Olivier GACQUERRE, maire de Béthune, vient de proposer au préfet du Pas-de-Calais que la ville de Bruay-la-Buissière soit associée au dossier de Béthune, afin d'assurer une cohérence territoriale dans le développement des centres-villes de ces deux communes, à la fois proches et relevant d'une même communauté d'agglomération.

Le préfet du Pas-de-Calais a dès lors accepté ce régime spécifique qui correspond à l'intérêt local des territoires concernés.

Le dispositif opérationnel "Action coeur de ville " sera ainsi déclaré simultanément au bénéfice de Béthune et de Bruay-la-Buissière.